

CELSA Sorbonne-Université

DU (1&2) et année de césure

Départ à partir de septembre 2026

Première réunion d'information : 2 octobre 2025

Lisa Bolz, Catherine Jolis

DU « conventionné »

- Diplôme d'université (DU) « conventionné »
- Réalisé dans le cadre de conventions entre le CELSA et des universités partenaires
- DU 1 entre le M1 et le M2
- Du 2 à l'issue du Master 2
- Encadrement :
 - au départ pour construire un projet
 - en cours pour l'inscrire dans un cadre social (stage, emploi, études)
 - à la fin pour en tirer le bilan par un document (validation : rendu d'un mémoire pour l'obtention du DU 2)

Destinations : Amérique du Nord

- Québec – Université Laval (1 place)
- Etats-Unis – San Diego (2 x 1 place)



Destinations : Amérique du Sud

- Brasilia – Université de Brasilia (2 places)
- São Paulo – Université de São Paulo (2 places)
- Santiago du Chili – Université catholique de Santiago (2 places)
- Bogota – Pontificia Universidad Javeriana (2 pl.)



Destinations : Europe

- Louvain la Neuve – Université catholique de Louvain (2 places)
- Milan – Université catholique du Sacré-Cœur (2 places)
- Berlin – Freie Universität (2 places)



DU « conventionné »

- DU 1 :
 - Avoir validé tous les examens du M1
 - Avoir obtenu 240 crédits ECTS
 - Sélection sur dossier, comprenant un projet écrit
 - Limité à 20 % maximum des inscrit·es par option de M1
- DU 2 :
 - Avoir validé tous les examens du M2
 - Après avoir soutenu le mémoire en première session
 - Avoir obtenu 300 crédits ECTS
 - Sélection sur dossier, comprenant un projet écrit

DU « conventionné »

- Critères de sélection :
 - Pertinence de l'expatriation dans l'université sélectionnée par rapport au projet académique et professionnel
 - Pertinence et cohérence globale du projet
 - Faisabilité et projection concrète dans l'année d'expatriation (budget, accès au logement, etc.)
 - Qualité d'expression et de présentation
 - Lorsque des étudiant.es sont en concurrence à niveau équivalent, il a été décidé que l'arbitrage se ferait en faveur de ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de voyager auparavant.

DU 2 « libre »

- Réalisé à l'issue du parcours au CELSA, sous réserve de l'obtention du Master 2 (avec une soutenance du en première session)
- Le projet d'expatriation est entièrement organisé par l'étudiant.e (seule contrainte : passer au moins six mois à l'étranger)
- Le DU doit impérativement commencer par l'expérience d'expatriation
- Les éventuels frais d'inscription en université sont à la charge de l'étudiant.e
- Un mémoire doit être rendu à l'issue du DU

DU 2 « libre »

- Frais : frais d'inscription, mutuelle, assurance (les bourses et aides à la mobilité ne s'appliquent pas aux DU)
- Stages pendant le DU 2 « Libre »
 - Un seul stage (à l'étranger) par étudiant·e sur l'année universitaire est autorisé.
 - Aucun stage en France n'est autorisé pour les étudiant·e·s en DU 2 « libre ».

Année de césure

- Dispositif universitaire national, la césure a pour objectif de permettre aux étudiant.e.s d'effectuer une pause durant leur cursus :
 - contrats de travail
 - une formation universitaire supplémentaire
 - un VIE/VIA
 - un service civique
 - une pratique artistique, associative
 - ...
- Ces activités peuvent avoir lieu en France comme à l'étranger.
-  Un seul stage (à l'étranger) par étudiant.e sur l'année universitaire est autorisé.
- L'année de césure se déroule en autonomie complète pour l'étudiant.e, sans accompagnement pédagogique spécifique

La césure – organisation

- La direction du CELSA est l'unique référent de la césure. C'est donc elle qui signe en dernière instance toutes les demandes déposées.
- Toutefois, les effectifs dédiés à la césure étant calculés relativement au nombre de départs en DU 1, la sélection des projets de césure revient au service des relations internationales. Il en va de même pour la validation des conventions de stage durant l'année de césure
- Le DU, diplôme universitaire, a la priorité sur la césure (dans la limite des places disponibles, quota de 20% par option de master 1 : DU + césure)
- Critères de sélection :
 - cohérence du projet et des motivations
 - qualité d'expression et de présentation
 - validation de l'année universitaire en première session (exception : retour d'échange universitaire)

Calendrier

- DU conventionné :
 - **13 novembre 2025** : envoi des projets écrits correspondant à une ou deux destinations proposées dans le cadre du DU conventionné
 - **20 novembre 2025** : résultats d'admission au programme de DU conventionné
- DU Libre / année de césure :
 - **15 mai 2026** : envoi des dossiers de candidature DU libre + demandes et conventions de césure
 - **1er juin 2026** : notifications d'acceptation du DU libre ou de l'année de césure
 - Sorbonne Université qui orchestre le dispositif de la césure.
 - Les validations administratives arrivent en général fin juillet.

Accompagnement

- RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :
Lisa Bolz
lisa.bolz@sorbonne-universite.fr
- RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :
Catherine Jolis
Tél. : 01 46 43 76 02
catherine.jolis@sorbonne-universite.fr
- Toutes les informations sur le site du CELSA :
<https://www.celsa.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>